

Cas contact familiaux : une première réponse apportée



La gestion des cas contact au sein de la DSNA a déjà fait l'objet de discussions houleuses au cours de l'année 2020 pour définir une procédure « cas contact » conciliant enjeux sanitaires et opérationnels.

En plein cœur de l'été, les annonces gouvernementales sur la gestion des cas contact ayant un schéma vaccinal complet ont redistribué les cartes à la DSNA.

Le SNCTA dénonce l'absence de concertation durant les congés estivaux de la DGAC (*sic*), ayant laissé les salles de contrôle dans l'incompréhension et livrées à elles-mêmes alors qu'elles connaissent leur pic d'activité !

En particulier, le SNCTA défend depuis près d'un mois une gestion spécifique des cas contact « familiaux » présentant, par définition, une probabilité supérieure de contamination à domicile. Du fait, notamment, de la promiscuité liée à l'ergonomie des positions de contrôle, l'impact sur la sérénité en salle de contrôle est palpable partout sur le territoire.

Dans l'attente de la réunion prévue le 31 août et à titre conservatoire, une réponse favorable est enfin apportée par la DSNA, à l'aube de la rentrée scolaire :

- ☀ les cas contact familiaux n'exerceront pas sur une position de contrôle ;
- ☀ ils seront isolés soit à leur domicile, soit dans un bureau individuel en fonction de l'avis médical rendu ;
- ☀ en l'absence d'avis médical, ils seront isolés à leur domicile.

Le SNCTA souligne cette étape tenant compte des risques liés au sanitaire et aux facteurs humains. Les discussions doivent se poursuivre pour adapter les mesures gouvernementales à la filière contrôle.